



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MARS 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2024_23

L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 20/03/2024

DATE D’AFFICHAGE : 21/03/2024

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 16 Nombre de votants : 18 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Joseph AFONSO, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS.

Excusé(es) représenté(es) : M. Richard PELISSERO procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Valéry LAURENT procuration à M. Pierre CAMBON.

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADES.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 octobre 2023 n° DEL CM 05_2023_49 pour la mise à jour du tableau des effectifs ;



Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancements de grades établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter la mise à jour du tableau des emplois suivants :

CATEGORIE C

<u>GRADE</u>	<u>CREATIONS</u>	<u>SUPPRESSIONS</u>	<u>Incidences</u>
<u>Adjoint administratif territorial</u>		1	Suppression suite à nomination au grade d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
<u>Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe</u>	1		Création suite à nomination au grade d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
<u>Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe</u>		1	Suppression suite à nomination au grade d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
<u>Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe</u>	1		Création suite à nomination au grade d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
<u>Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe</u>		1	Suppression suite à nomination au grade d'adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe
<u>Adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe</u>	1		Création suite à nomination au grade d'adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 1^{er} avril 2024.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget primitif 2024 de la collectivité.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 25/03/2024*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*